

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR POUR LA DÉLIVRANCE DU DIPLÔME D'ÉTAT
DE DOCTEUR EN PHARMACIE
Conseil d'UFR du 7 avril 2026**

Ce règlement s'applique aux étudiants inscrits en 5^e année (*troisième cycle court*) à partir de l'année universitaire 2025-2026.

CONTENU DE LA THÈSE

Le sujet du mémoire peut porter sur plusieurs thèmes, de préférence en rapport avec l'activité de l'étudiant pendant son stage professionnel.

La Thèse peut se présenter sous diverses formes (études bibliographiques, travail personnel effectué dans le cadre du stage, recherche expérimentale et/ou clinique, etc...) qui sont laissées à la discrétion du **Directeur** de la thèse.

CHOIX DU SUJET ET DIRECTION DE LA THÈSE

Le postulant s'adresse à un **enseignant-chercheur** appartenant à la Faculté de Pharmacie de l'Université Paris-Saclay en vue de choisir un sujet. La **direction** de la Thèse est confiée à cet **enseignant-chercheur** qui peut d'ailleurs déléguer la direction de la Thèse (**Codirecteur**) à une **personnalité extérieure choisie pour sa compétence/expertise**. Il garde néanmoins le rôle de « **Directeur** » académique de la thèse.

Le sujet de thèse, signé par le **Directeur** de thèse (« Dépôt du sujet ») est ensuite soumis auprès de la scolarité pour approbation par le Responsable des thèses (délégué par le Doyen). En cas de changement du Directeur de Thèse, l'étudiant devra obtenir l'accord écrit des deux enseignants : le **Directeur** académique et le **Responsable des thèses** (un nouveau « Dépôt de sujet » avec le nouveau Directeur devra être soumis à la scolarité).

Lorsque la Thèse n'est pas soutenue avant le mois de décembre de l'année universitaire en cours, l'étudiant doit, pour se réinscrire, demander l'autorisation de l'enseignant Directeur de la Thèse. En cas de changement de sujet, l'étudiant devra fournir un nouvel imprimé de dépôt de sujet au moment de sa réinscription.

La Thèse consiste en un mémoire dactylographié, rédigé en français, recto-verso, de 50 à 100 pages. La première page de la couverture et le dos de la Thèse (4^e de couverture) doivent être présentés selon un modèle standard prévu dans le guide de la thèse. Le titre, un résumé de la Thèse en quelques lignes, une liste de quelques mots-clés relatifs à son sujet et le nom de la discipline de rattachement du Directeur de la Thèse doivent figurer sur une seule page sur le dos de la couverture. En outre, un rapport sur l'utilisation de l'intelligence artificielle doit figurer à la fin du document (**cf. Le Guide de la Thèse**).

SOUTENANCE

Les étudiants soutiennent au cours du troisième cycle court à savoir en DES (6^{ème} année de pharmacie) ou, au plus tard, dans l'année universitaire suivant la fin du troisième cycle court, leur thèse devant un jury désigné par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques (Arrêté du 31 décembre 2025)

Les étudiants ayant validé la 6^{ème} Année de Pharmacie avant l'année universitaire ou en 2025-2026 ne sont pas concernés par cette obligation.

Deux semaines avant la date de soutenance, l'étudiant dépose au Service de la Scolarité :

- 1 exemplaire de sa Thèse (dos collé ou reliure thermocollée, pas en spirale).
- Une autorisation de soutenance signée par le Directeur de la Thèse et le Responsable des thèses.
- 1 formulaire d'enregistrement de Thèse.
- Une enveloppe non timbrée, libellée à son nom et adresse.
- Une photocopie de sa carte étudiant.

L'étudiant est tenu de remettre un exemplaire de sa Thèse à chacun des membres du jury.

► **Parallèlement au dépôt de ces documents au Service de la Scolarité (deux semaines avant la date de soutenance), l'étudiant devra OBLIGATOIREMENT envoyer sa thèse en format PDF à l'adresse courriel suivante : scolarite-these.pharmacie@universite-paris-saclay.fr**

Le fichier devra être nommé de la façon suivante :

Nom-n°étudiant-mois-année de la soutenance (*exemple : Durand.2010083-062014*)

Ce fichier sera analysé par un logiciel anti-plagiat avant la soutenance.

La soutenance est publique et doit être en langue française (sauf dérogation exceptionnelle accordée par le Doyen sur proposition du Directeur de Thèse). Elle comprend un exposé de l'étudiant d'une durée de vingt minutes environ, suivi d'une discussion avec les membres du jury.

Le jury comprend au moins trois membres :

- Un enseignant-chercheur habilité à diriger des recherches exerçant dans l'UFR de pharmacie, **Président de jury** (choisi par le directeur de thèse) ;
- Deux autres membres, **dont le directeur de thèse et une personnalité qualifiée extérieure à l'UFR de pharmacie.**

Au moins deux membres du jury sont titulaires du diplôme d'Etat de pharmacien ou de docteur en pharmacie.

La participation du maître de stage est souhaitable. De même, il est souhaitable que les membres du jury docteurs en pharmacie soient titulaires du diplôme d'Etat depuis au minimum 2 ans.

S'il y a eu délégation de la direction de la Thèse, le **Codirecteur** est membre de droit du jury.

Aucun lien de parenté n'est permis entre l'étudiant et les membres du jury.

Il appartient au Président de la thèse d'évaluer si les membres du jury sont compétents et ont l'expérience pour juger le travail présenté.

Le jury peut, soit refuser la Thèse, soit l'admettre, éventuellement avec l'une des mentions suivantes " PASSABLE, ASSEZ BIEN, BIEN ou TRES BIEN". Un rapport sur la soutenance est établi et signé par le jury.

La Doyenne Claire JANOIR